Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260520-CCAS2026D03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D03
DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-sept heures trente, le conseil d'administration du CCAS de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 04.05.2026

Présents : Marc BOIZARD, Sigrid ABELS, Nicolas JUBEAU, Anaïs RIOUALLON, Clément REUNGOAT, Jean-Claude GUILLOU, Maryse TOCQUER, Guylaine JAOUEN

Secrétaire de séance : Sigrid ABELS
Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Mr le Président explique aux membres du Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de passer une décision modificative pour régler la cotisation URSSAF des membres bénévoles de l'année 2025.

Les virements de crédits proposés sont les suivants :

Dépenses

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	64501		Cotisations à l'URSSAF	+ 16.00 €
			Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**+16.00 €**

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6257		Réceptions	-16.00€
			Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**-16.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide,

D'APPROUVER : la décision modificative proposée.
D'AUTORISER : le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Sigrid ABELS,
Secrétaire de séance

Marc BOIZARD,
Président

C. C. A. S.
SAINT-JEAN-DU-DOIGT